Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 32

OBJET :

Présentation du rapport annuel d'exploitation 2025 de la délégation de Service Public de la crèche "Les Boute-en-Train" par la société "Les Petits Chaperons Rouges"

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à M. Jean Paul REGEASSE
Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Denis ADAM

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112003H1-DE

Publication le 13/11/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026/11/143

OBJET : **Présentation du rapport annuel d'exploitation 2025 de la Délégation de service public de la crèche "Les Boute-en-Train" par la société "Les Petits Chaperons Rouges"**

Le Conseil municipal,

VU l'article n° 52 de l'ordonnance n°2016-55 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public local est tenu de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant les conditions d'exécution du contrat, afin de permettre à la collectivité d'en apprécier le fonctionnement, la qualité du service rendu, les conditions techniques et financières d'exploitation ainsi que les principaux éléments d'activité de l'exercice écoulé,

CONSIDÉRANT que le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil municipal le rapport annuel d'exploitation 2025 de la délégation de service public de la crèche «Les Boute-en-Train», exploitée par la société « Les Petits Chaperons Rouges »,

CONSIDÉRANT que cette structure, dont la gestion est assurée dans le cadre d'un contrat de délégation courant de 2024 à 2031, dispose d'un agrément de 46 berceaux répartis en trois sections, à savoir 14 berceaux en section bébés, 14 berceaux en section moyens/grands et 18 berceaux en section grands,

CONSIDÉRANT qu'elle accueille les enfants du lundi au vendredi sur une amplitude horaire de 7h30 à 19h, conformément aux besoins des familles et aux exigences d'un service public de la petite enfance accessible, structuré et adapté aux contraintes de la vie quotidienne. L'année 2025 constitue la première année pleine d'exploitation de la crèche après son ouverture intervenue en 2024. Elle a été marquée par une progression de l'activité et par une consolidation du fonctionnement de l'établissement,

CONSIDÉRANT que le rapport fait état d'un taux d'occupation financier de 81,7 %, en progression par rapport à l'exercice précédent, qui s'établissait à 78,18 %. Cette évolution traduit une meilleure identification de l'équipement par les familles yerroises, une montée en charge progressive de l'offre d'accueil et une coopération régulière entre le délégataire et les services municipaux,

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112003H1-DE

Publication le 13/11/2026

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2025, 74 enfants ont été accueillis au sein de la crèche, contre 57 en 2024. Parmi eux, 71 enfants relevaient d'un accueil régulier, représentant 85 623 heures facturées, tandis que 3 enfants ont bénéficié d'un accueil occasionnel ou d'urgence, représentant 558 heures facturées. Le nombre total d'heures réalisées s'élève à 76 966 heures, contre 51 738 en 2024, et le nombre d'heures facturées à 86 431 heures, contre 59 342 en 2024. Le taux d'occupation réalisé atteint 72,7 %, tandis que le taux d'occupation financier s'établit à 81,7 %,

CONSIDÉRANT que ces données doivent toutefois être appréciées avec prudence dans la mesure où l'année 2024 n'avait pas constitué un exercice complet d'exploitation. Elles confirment néanmoins une dynamique favorable, portée notamment par la rentrée de septembre 2025, qui a permis de proposer des accueils complémentaires aux familles, de répondre à des besoins ponctuels et de développer l'accueil occasionnel, particulièrement apprécié par les habitants,

CONSIDÉRANT que le rapport souligne également la qualité de la relation entretenue avec les familles. Deux enquêtes de satisfaction ont été menées en 2025 : la première en mars, avec une note de 8,8/10 et 25 familles participantes, et la seconde en octobre, avec une note de 9/10 et 23 familles participantes. Le taux de satisfaction global annoncé est de 97 %, tandis que plus de 91 % des familles recommandent la crèche. Ces résultats témoignent d'un niveau de confiance élevé à l'égard de l'équipe et de la direction de l'établissement,

CONSIDÉRANT que la communication avec les parents repose sur différents outils et temps d'échange : rendez-vous individuels, réunions de pré-rentrée et de rentrée, cafés parents, newsletters, application « Chaperons & Vous », affichages, transmissions quotidiennes et temps festifs. En 2025, 11 newsletters ont été adressées aux familles et 48 % d'entre elles se sont connectées régulièrement à l'application. Plusieurs événements ont également contribué à renforcer le lien entre les familles et la crèche, notamment les cafés parents autour de thématiques telles que les morsures, l'alimentation, l'entrée à l'école maternelle, les besoins fondamentaux de l'enfant, les écrans, les cadres et limites, ainsi que les fêtes et ateliers parents-enfants,

CONSIDÉRANT que sur le plan pédagogique, l'année 2025 a permis de poursuivre la déclinaison du projet éducatif autour de l'éveil, de la découverte, du vivre-ensemble et du respect du rythme de chaque enfant. L'équipe a mis en œuvre des ateliers variés favorisant la motricité, le langage, la concentration, la créativité, l'autonomie et la socialisation. Le rapport met notamment en avant le projet de médiation animale, né de l'intérêt manifesté par les enfants pour les animaux et développé avec une ferme pédagogique, ainsi que le projet « 1000 heures en extérieur », visant à favoriser le développement global des enfants par des temps réguliers en plein air. Des partenariats et sorties ont complété cette démarche, avec notamment des interventions musicales mensuelles, un partenariat avec l'EHPAD Sofia, des sorties à la boulangerie et des activités avec la ferme pédagogique. La crèche a également participé à des temps forts nationaux tels que la Semaine nationale de la petite enfance et la Semaine du goût,

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112003H1-DE

Publication le 13/11/2026

CONSIDÉRANT que concernant les ressources humaines, l'équipe au 31 décembre 2025 représente 13,3 équivalents temps plein, comprenant notamment une directrice, une éducatrice de jeunes enfants, une infirmière à temps partiel, des auxiliaires de puériculture, des auxiliaires petite enfance et un agent de service. La structure bénéficie également de l'intervention régulière d'une référente santé et accueil inclusif à raison de quatre heures par semaine, d'une psychologue présente deux fois par mois, ainsi que d'une psychomotricienne intervenant également deux fois par mois,

CONSIDÉRANT que l'année a été marquée par des mouvements de personnel, avec 5 embauches en CDI et plusieurs départs, dans un contexte général de tension sur les métiers de la petite enfance. Le délégataire indique avoir mobilisé des professionnels remplaçants afin de garantir la continuité du service et le maintien des conditions d'encadrement. Les équipes ont par ailleurs bénéficié de 73 heures de formation en présentiel, complétées par 31 heures en ligne, ainsi que de trois journées pédagogiques portant notamment sur la bientraitance, l'aménagement des espaces, l'itinérance ludique, les transmissions et l'analyse des pratiques professionnelles,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel présente également les actions conduites en matière de responsabilité sociale et environnementale. Des ateliers de tri sélectif ont été mis en place avec les enfants, une collecte de vêtements a été organisée avec les familles,

CONSIDÉRANT qu'une attention particulière est portée à l'alimentation durable. Le prestataire de restauration propose des repas équilibrés comprenant deux produits locaux, 50 % de produits issus de l'agriculture biologique et 100 % de produits labellisés. Les menus sont transmis aux familles par courriel, publiés dans l'application et affichés dans les sections. Des actions sont également engagées pour limiter le gaspillage alimentaire. La qualité de l'air intérieur fait l'objet d'une surveillance conformément à la réglementation applicable aux établissements accueillant de jeunes enfants,

CONSIDÉRANT qu'en matière de sécurité, le délégataire rappelle que la sécurité des enfants, des familles et des équipes constitue une priorité. Des audits et contrôles sont conduits dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité alimentaire, de l'entretien des locaux et des installations. Deux exercices d'évacuation incendie ont été réalisés les 7 avril et 19 septembre 2025, et un exercice de mise en sûreté a eu lieu le 26 juin 2025. Les contrôles périodiques des installations électriques et de l'aire de jeux n'ont fait apparaître aucune réserve,

CONSIDÉRANT que sur le plan financier, le compte de résultat 2025 fait apparaître des produits d'exploitation de 930 631 €, supérieurs au budget prévisionnel de 38 084 €, et des charges d'exploitation de 1 001 190 €, supérieures au prévisionnel de 185 722 €. Le résultat d'exploitation consolidé ressort ainsi négatif à hauteur d'environ 70 000 €. Les écarts de charges sont principalement liés à la hausse de certains achats directs, notamment les fluides, à des frais de personnel supérieurs au budget, ainsi qu'à un changement de méthode comptable concernant les dotations aux amortissements, désormais calculées sur la durée du contrat de délégation. Les recettes liées aux participations familiales et à la Prestation de service unique de la CAF traduisent néanmoins une amélioration de l'activité et l'atteinte progressive des objectifs d'occupation.

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112003H1-DE

Publication le 13/11/2026

CONSIDÉRANT qu'en conclusion, l'exercice 2025 apparaît comme une année de stabilisation et de montée en puissance pour la crèche « Les Boute-en-Train ». Malgré un contexte de recrutement difficile et des enjeux de consolidation d'équipe, la structure présente une activité en progression, un bon niveau de satisfaction des familles, une offre pédagogique diversifiée, des partenariats locaux renforcés, des actions suivies en matière de sécurité, de qualité et de responsabilité environnementale, ainsi qu'une coopération régulière avec la Ville,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, le délégataire indique souhaiter poursuivre le développement des partenariats, renforcer l'implication des familles dans la vie de la crèche et maintenir des actions d'accompagnement à la parentalité,

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel d'exploitation 2025 de la délégation de service public de la crèche « Les Boute-en-Train », exploitée par la société « Les Petits Chaperons Rouges », étant précisé que cette présentation n'a pas pour objet d'approuver la gestion du délégataire mais de satisfaire à l'obligation légale d'information de l'assemblée délibérante et de permettre à la Commune d'assurer le suivi régulier des conditions d'exécution du service public délégué.

APRES en avoir délibéré,

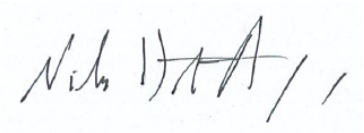
PREND ACTE de la communication dudit rapport, lors de sa séance du 12 octobre 2026 en première présentation et du 10 novembre 2026, avec les précisions attendues.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN





Le 16 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 16/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112003H1-DE

Publication le 13/11/2026